Données 2025 relatives aux violences sexistes et sexuelles dans la Vienne

Novembre 2026

OVSS-NA

Note de lecture

Vous avez entre les mains le volet consacré à la Vienne.

Pour l'introduction générale, les définitions et la méthodologie complète (sources, périmètres et précautions de lecture), reportez-vous au Rapport régional 2026 de l'Observatoire, dont cette fiche constitue le volet pour la Vienne.
Les données proviennent de deux familles de sources aux périmètres distincts : elles ne s'additionnent pas. À l'échelle départementale, les effectifs plus faibles invitent à évaluer avec prudence les taux et évolutions.

01 Les forces de sécurité intérieure

02 Les associations

Données majeures

CHIFFRES CLÉS

Les principaux indicateurs 2025 des violences sexistes et sexuelles dans la Vienne, présentés par source.

4 | 2

4 femmes victimes d'homicide ou de tentative d'homicide en zone gendarmerie* ; 2 femmes victimes d'homicide conjugal en zone police

Sources : Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine ; Police nationale (DZPN)

179

femmes victimes de violences sexuelles (tous âges) et 154 mineur·es, filles et garçons ; les deux effectifs se recoupent en partie

Source : Gendarmerie Nouvelle-Aquitaine

1 451

personnes reçues par France Victimes en 2025, toutes infractions confondues**

Source : France Victimes 86. **Méthodologie différente (voir p. 13)

629

femmes victimes de violences accompagnées par le CIDFF, soit 54 % des femmes reçues en 2025

Source : CIDFF de la Vienne

**Gendarmerie et police ne retiennent pas les mêmes catégories : la gendarmerie recense l'ensemble des homicides et tentatives d'homicide visant des femmes, quel qu'en soit le cadre ; la police, les seuls homicides commis au sein du couple. Elles couvrent des territoires distincts : les deux chiffres ne s'additionnent pas.*
Chiffres issus de sources distinctes, non cumulables (voir Note de lecture, p. 1).

Sommaire

Note de lecture 1

Données majeures 2

01 Les forces de sécurité intérieure 4

02 Les associations 12

LES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

1

Nombre de femmes victimes d'homicides ou de tentatives d'homicides

Lecture : en 2025, la gendarmerie a enregistré dans la Vienne 4 homicides ou tentatives d'homicide, tous visant des femmes, contre 7 (dont 4 femmes) en 2024.

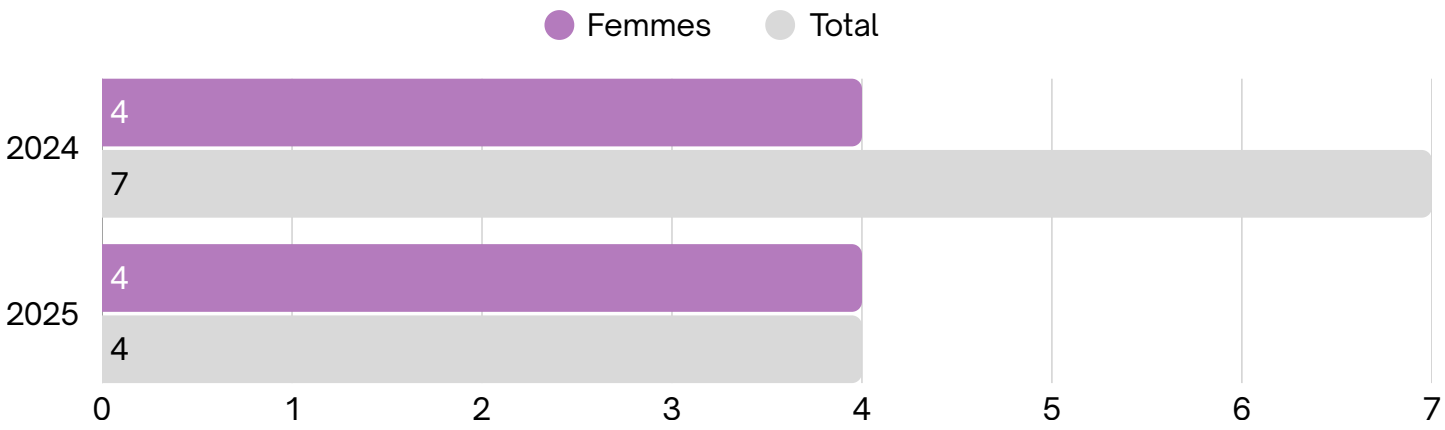

4 femmes victimes d'homicide ou de tentative d'homicide en 2025

Les 4 victimes d'homicide ou de tentative d'homicide enregistrées par la gendarmerie en 2025 sont des femmes : une victime d'homicide et trois victimes de tentative d'homicide, dont une mineure. Pour 3 d'entre elles, les faits ont été commis par un partenaire ou ex-partenaire.

Homicides et tentatives en cadre conjugal

Lecture : dans la Vienne en 2025, 3 des 4 homicides ou tentatives d'homicide (tous genres confondus) ont été commis dans un cadre conjugal.

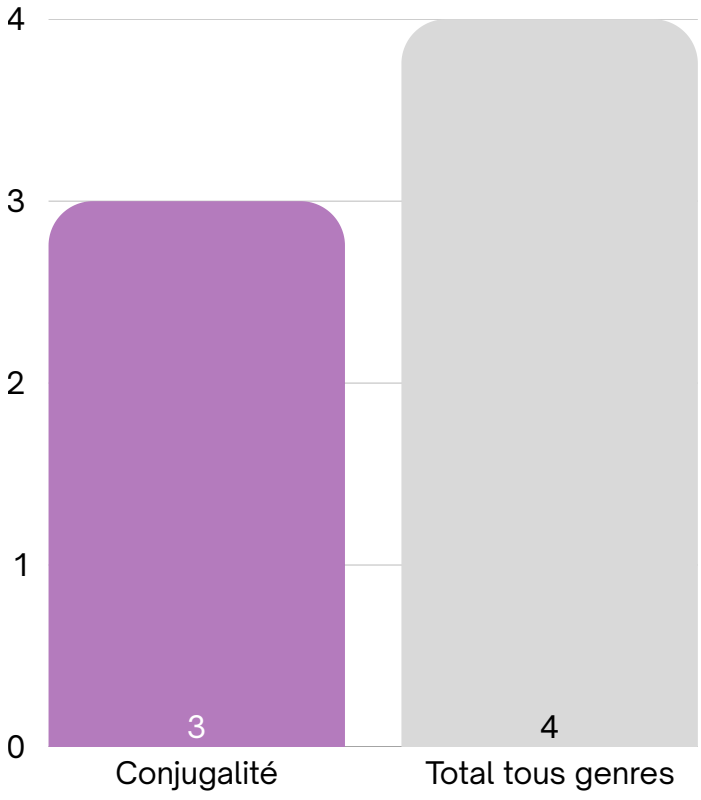

1.1 · Gendarmerie

Evolution du nombre de femmes victimes selon le type de violences

Lecture : dans la Vienne en 2025, 681 femmes ont été enregistrées comme victimes de violences physiques, contre 580 en 2024.

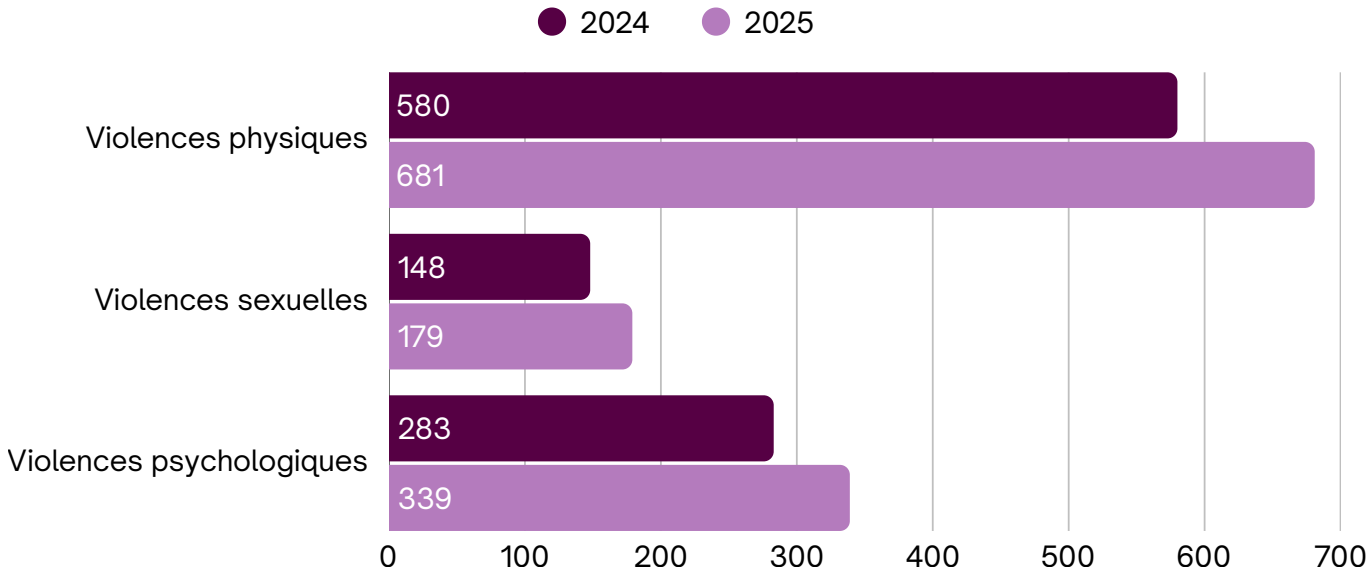

Part des femmes parmi les victimes, par type de violences

Lecture : dans la Vienne en 2025, 81,0 % des victimes de violences sexuelles sont des femmes.

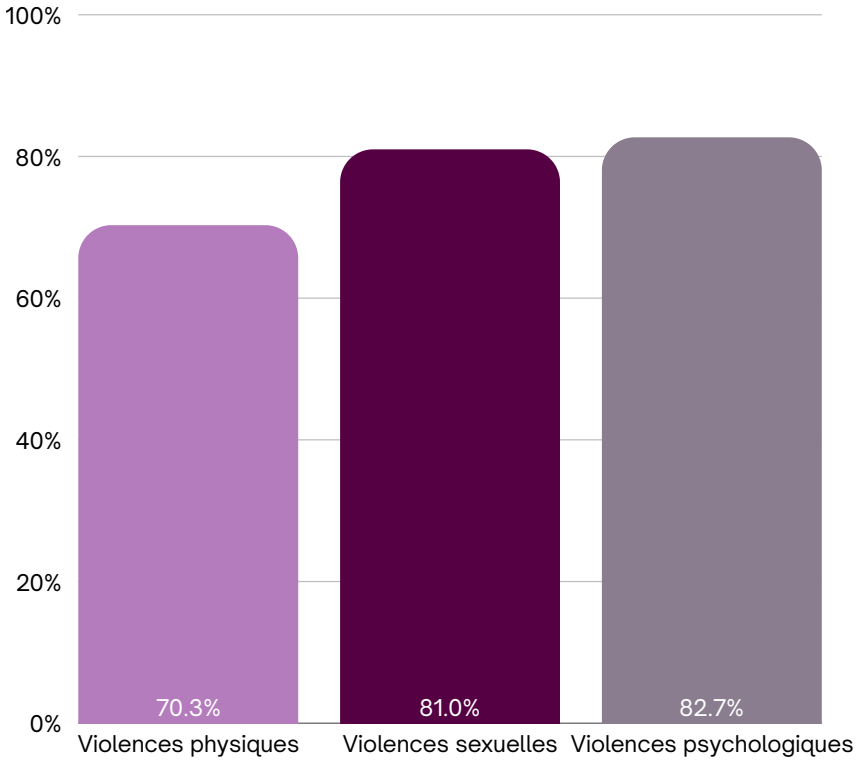

Les femmes sont majoritaires parmi les victimes, quel que soit le type de violence. Entre 2024 et 2025, le nombre de femmes victimes enregistrées augmente dans les trois catégories : de 17 % pour les violences physiques, de 21 % pour les violences sexuelles et de 20 % pour les violences psychologiques. Une hausse des faits enregistrés peut aussi traduire une meilleure révélation des violences.

1.1 · Gendarmerie

Focus violences sexuelles

Nombre de femmes victimes par type de violences sexuelles

Lecture : dans la Vienne en 2025, 93 femmes (majeures et mineures confondues) ont été victimes de viol.

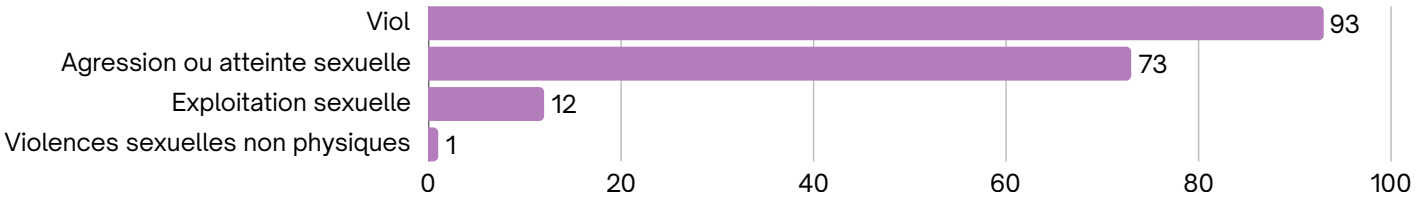

93 femmes victimes de viol en 2025

Part de femmes victimes par type de violences sexuelles

Lecture : dans la Vienne en 2025, 86,1 % des victimes de viol sont des femmes (majeures ou mineures).

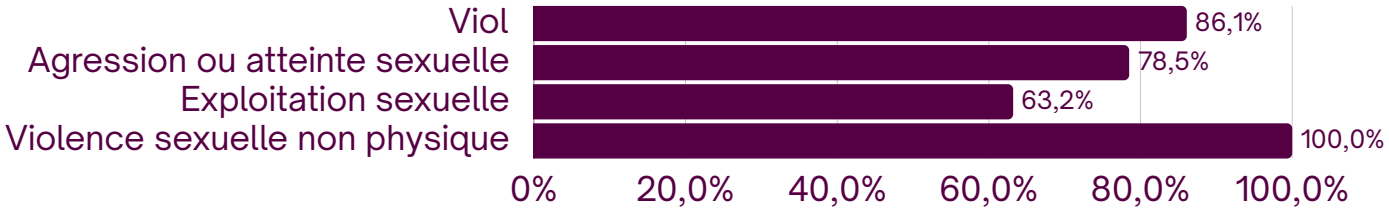

Plus de la moitié des viols enregistrés ont été commis dans un cadre conjugal

Part des victimes en cadre conjugal par type de violences sexuelles

Lecture : dans la Vienne en 2025, 8,6 % des agressions ou atteintes sexuelles enregistrées par la gendarmerie ont été commises dans un cadre conjugal, contre 57,4 % des viols.

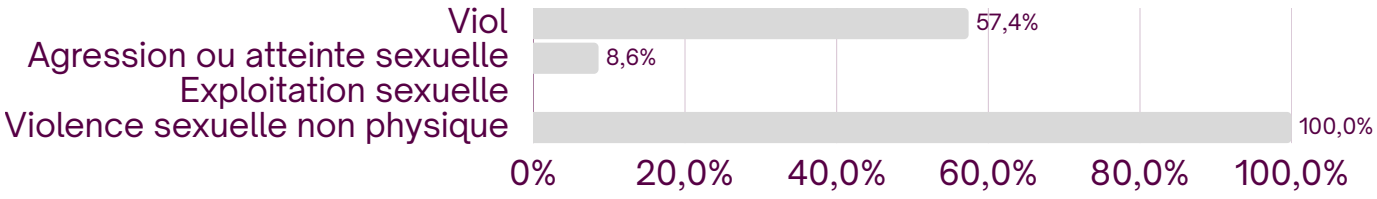

Le viol est la première forme de violence sexuelle enregistrée (108 victimes), devant les agressions sexuelles (93) ; les femmes représentent 86,1 % des victimes de viol et 78,5 % des victimes d'agression. Le cadre conjugal concerne moins d'une agression sur dix.

1.1 · Gendarmerie

Focus violences sur mineur·es

Part de mineur·es selon la sous-catégorie de violences sexuelles

Lecture : parmi les victimes de viol, 48,1 % sont des mineur·es (tous genres confondus).

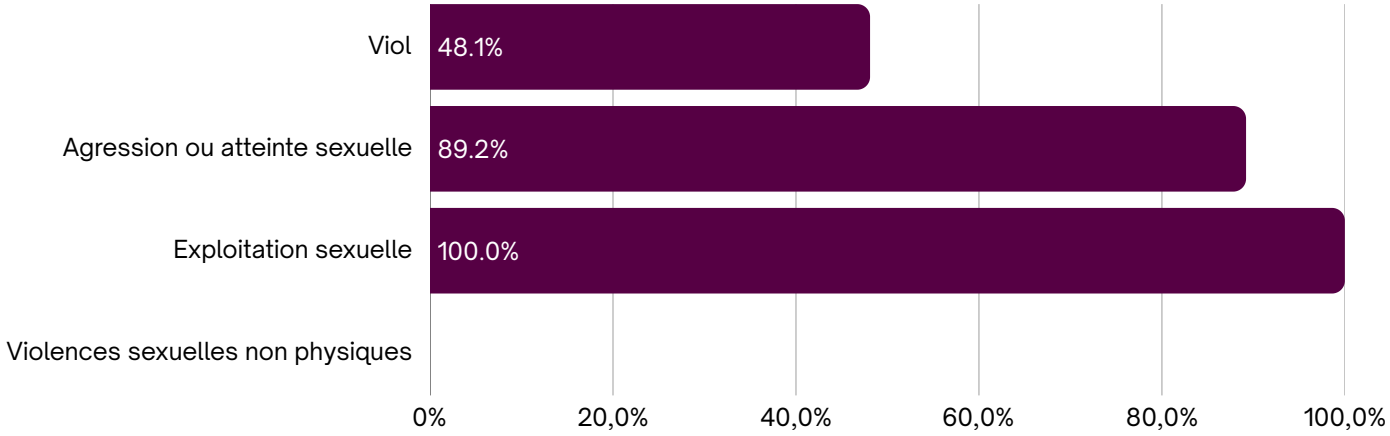

Part des mineur·es tous genres selon le type de violences

Lecture : dans la Vienne en 2025, 32,0 % des victimes de violences physiques enregistrées par la gendarmerie sont des mineur·es (tous genres confondus).

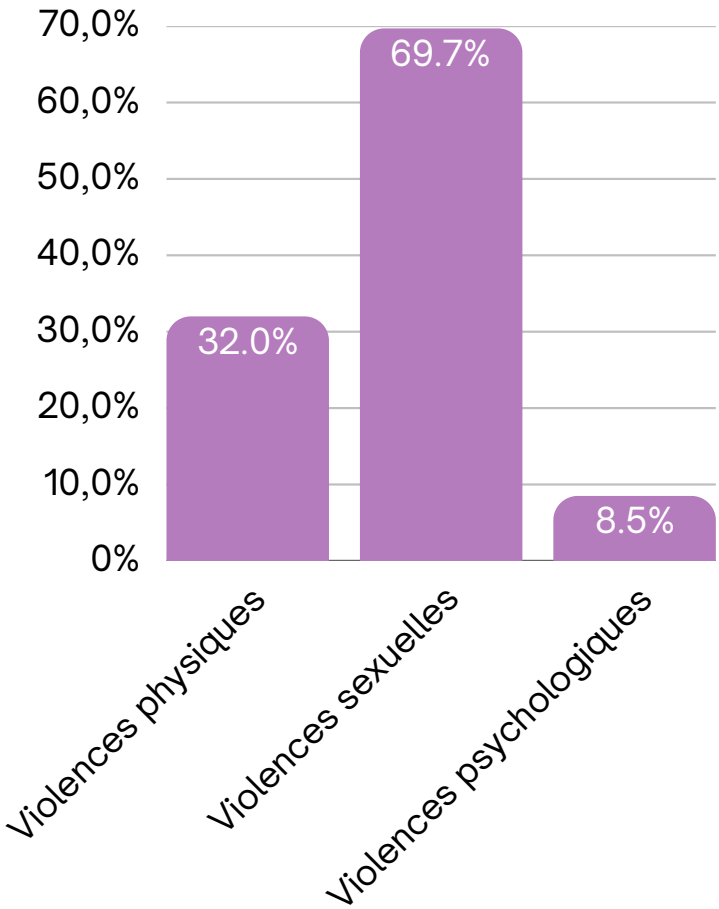

Les mineur·es constituent plus des deux tiers des victimes de violences sexuelles enregistrées par la gendarmerie, et près de neuf victimes d'agression sexuelle sur dix. Leur part est bien moindre pour les violences physiques (32 %) et faible pour les violences psychologiques (8,5 %). Ces données ne sont pas ventilées par genre.

2 femmes victimes d'homicide conjugal en 2025 dans la Vienne

En 2025, la Direction zonale de la Police nationale recense 2 femmes victimes d'homicide conjugal dans la Vienne, sur 14 dans l'ensemble des zones police de Nouvelle-Aquitaine.

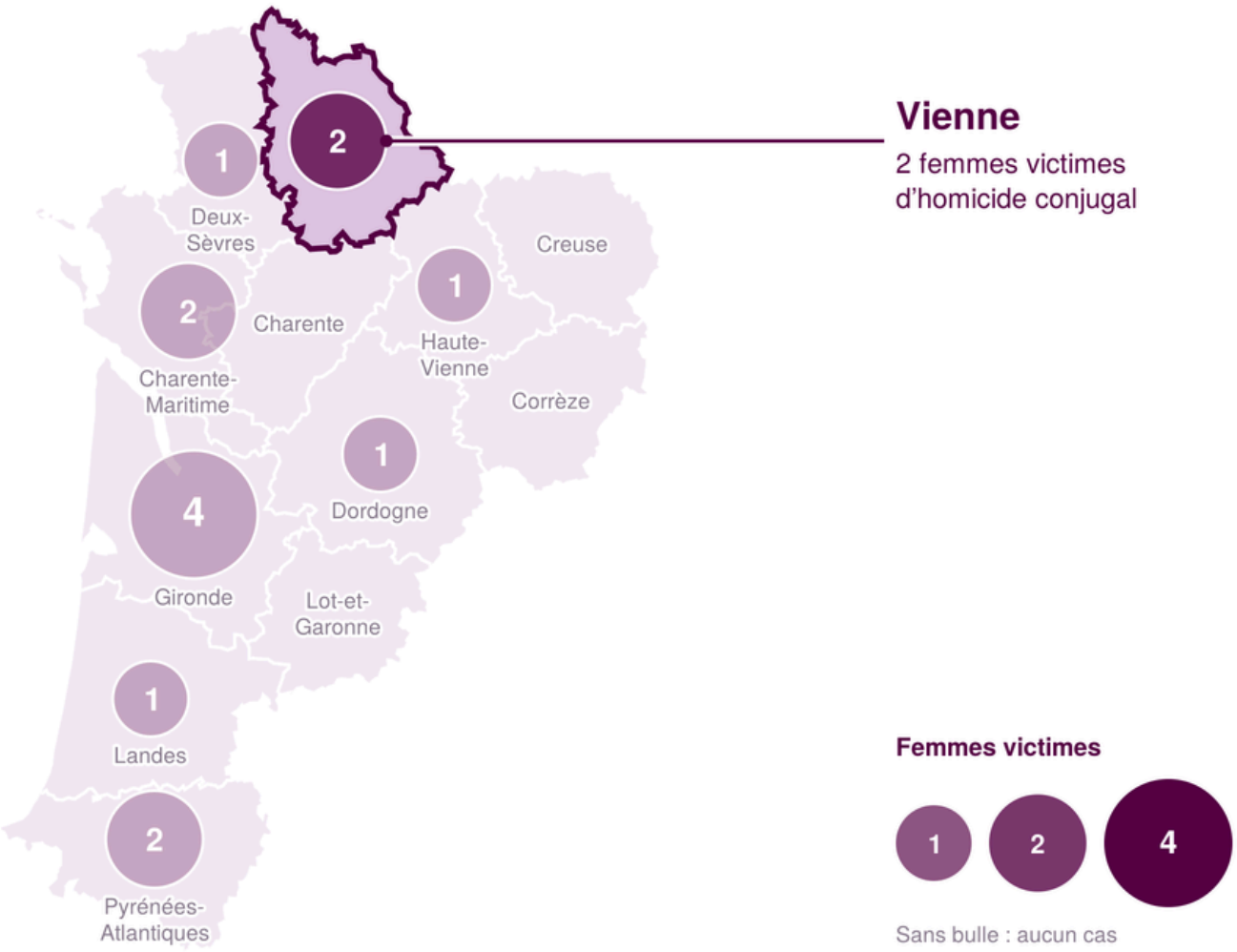

1 606 femmes victimes de violences conjugales enregistrées par la police et la gendarmerie dans la Vienne

Femmes de 15 à 64 ans enregistrées comme victimes de violences conjugales, soit 11,9 pour 1 000 habitantes (Nouvelle-Aquitaine : 10,6 ; France : 10,9). Les femmes représentent 87 % des victimes enregistrées.

Méthodologie
Le SSMSI (service statistique du ministère de l'Intérieur) recense les victimes de violences au sein du couple enregistrées par la police et par la gendarmerie : c'est la seule source qui couvre l'ensemble du territoire. Champ : victimes âgées de 15 à 64 ans. Ces chiffres recoupent en partie les données de la gendarmerie (partie 1.1), qui portent sur toutes les violences et tous les âges : les deux séries ne s'additionnent pas. Les taux rapportent les victimes à la population du même genre et du même âge de chaque département.

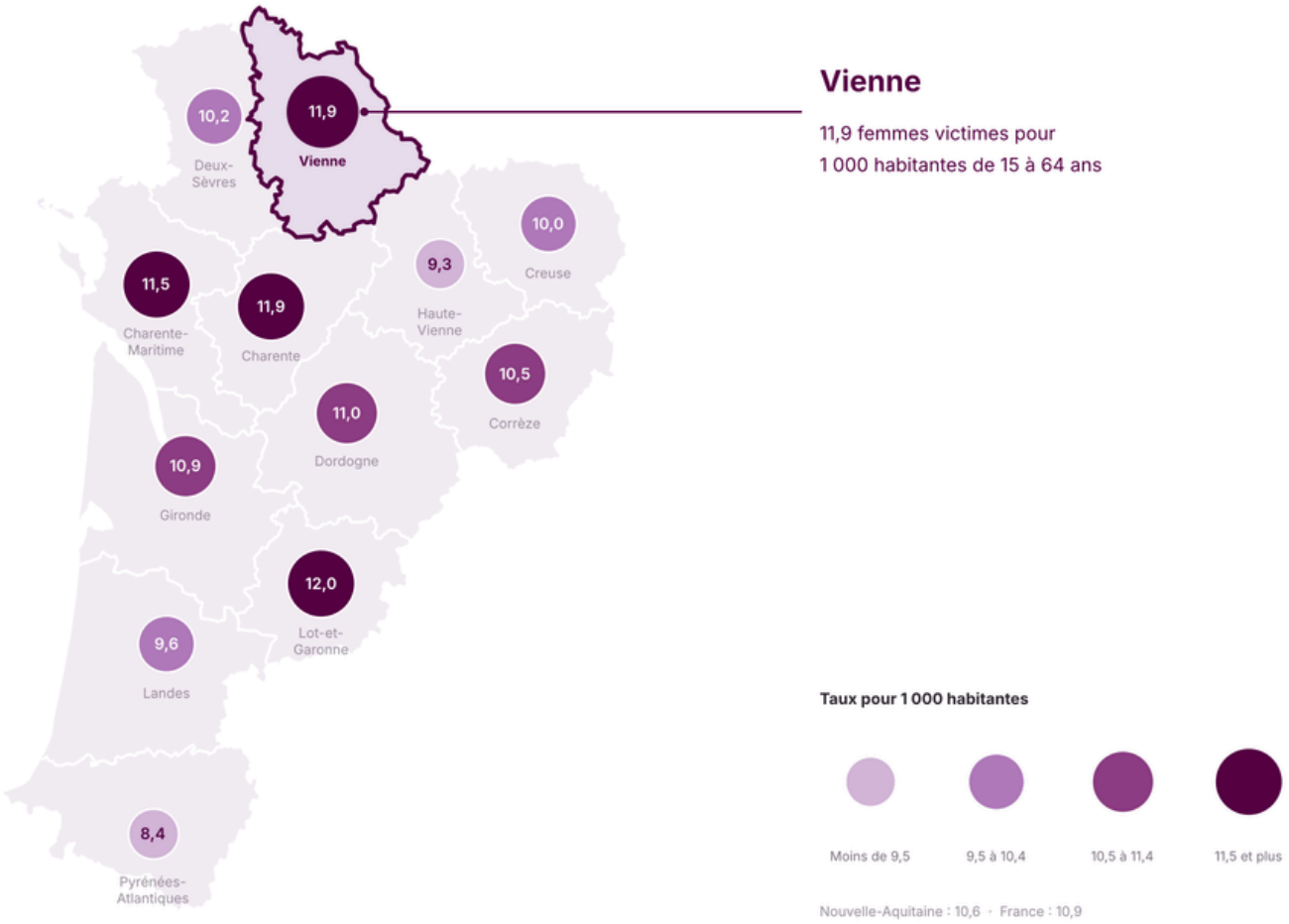

Justice

Ministère de la Justice, service statistique ministériel (SSER)

1.4

Méthodologie
L'ordonnance de protection est délivrée par le juge aux affaires familiales, même sans dépôt de plainte (art. 515-9 et s. du Code civil). Le ministère de la Justice publie ces chiffres par ressort de cour d'appel, et non par département : celui de Poitiers couvre la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, la Vendée et la Vienne. Unité de compte : l'affaire. Pour la comparaison des cinq cours d'appel, voir le rapport régional (p. 15).

148 demandes d'ordonnances de protection devant la cour d'appel de Poitiers

Demandes d'ordonnance de protection, cour d'appel de Poitiers

Lecture : en 2025, 148 demandes d'ordonnance de protection ont été enregistrées, soit 5,3 fois plus qu'en 2016 (28).

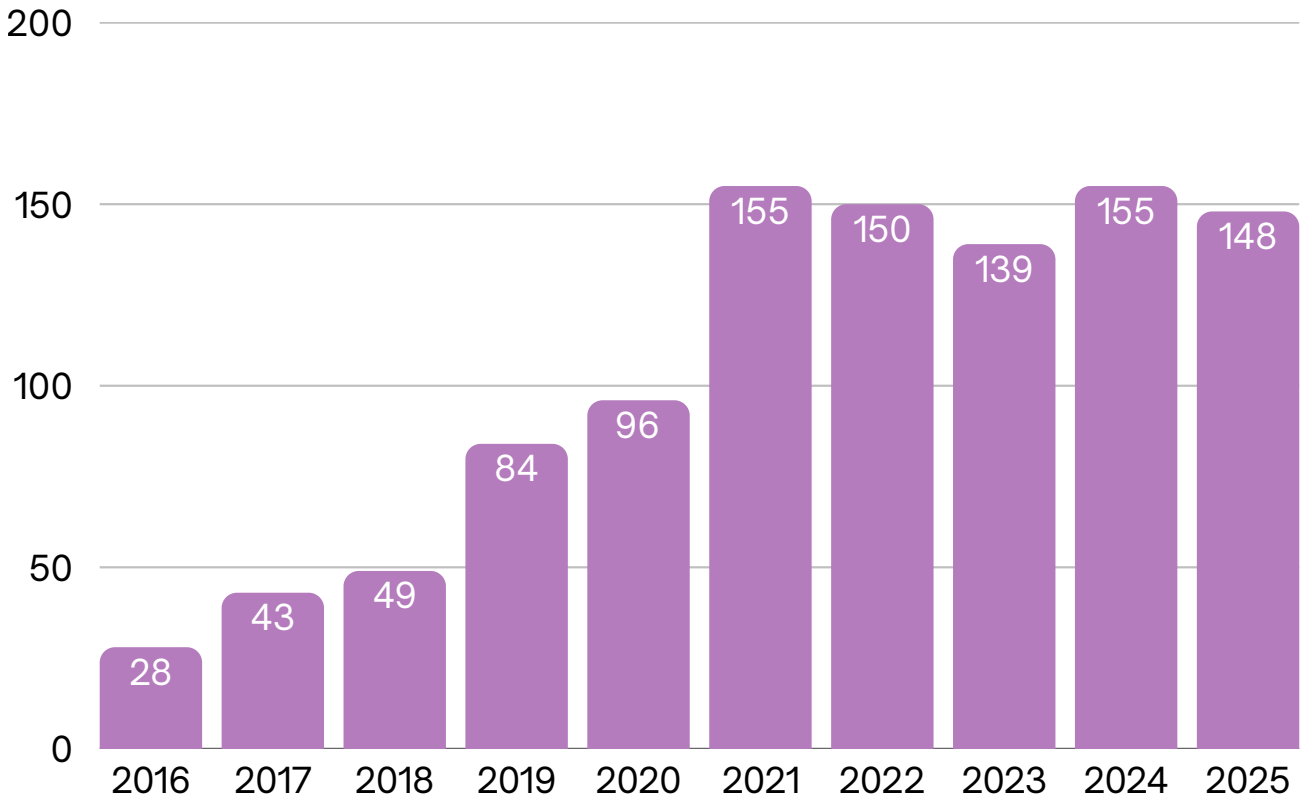

LES ASSOCIATIONS

2

France Victimes

Réseau d'aide aux victimes d'infractions pénales

2.1

Note méthodologique

Méthodologie différente : les données transmises par France Victimes 86 portent sur l'ensemble des personnes reçues, toutes infractions confondues, et, pour les violences sexuelles, sur les classements sans suite notifiés aux victimes à la demande du tribunal judiciaire de Poitiers.

1 451 personnes reçues en 2025, toutes infractions confondues

55
classements sans suite notifiés

67 %
concernent des violences sexuelles

28
de ces dossiers concernent des faits de viol

Classements sans suite notifiés selon la nature des faits

Lecture : en 2025, 28 des 55 classements sans suite notifiés par France Victimes 86 concernaient des faits de viol.

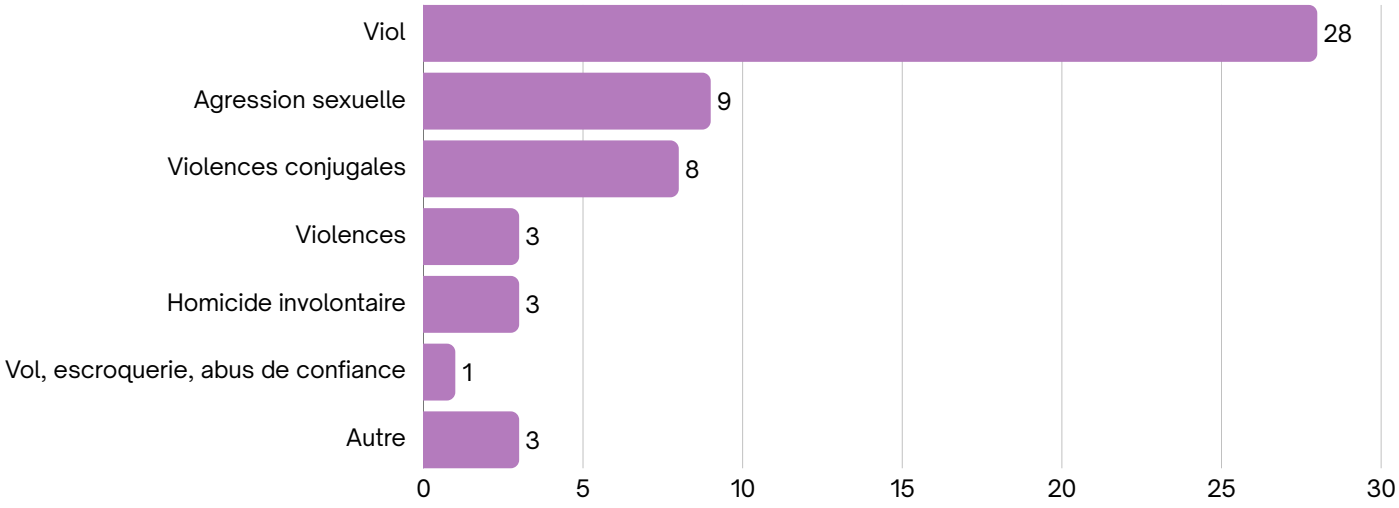

Annoncer un classement sans suite à une victime de violences sexuelles est un moment sensible du parcours : l'association peut assurer cette notification en binôme avec une ou un psychologue, pour informer la victime, l'accompagner et l'orienter.

1 173 femmes bénéficiaires d'un entretien individuel

Contexte des violences pour les femmes victimes de VSS reçues par le CIDFF

Lecture : parmi les contextes de violences relevés pour les femmes victimes de VSS reçues par le CIDFF, 75,9 % concernent le couple ou l'ex-couple.

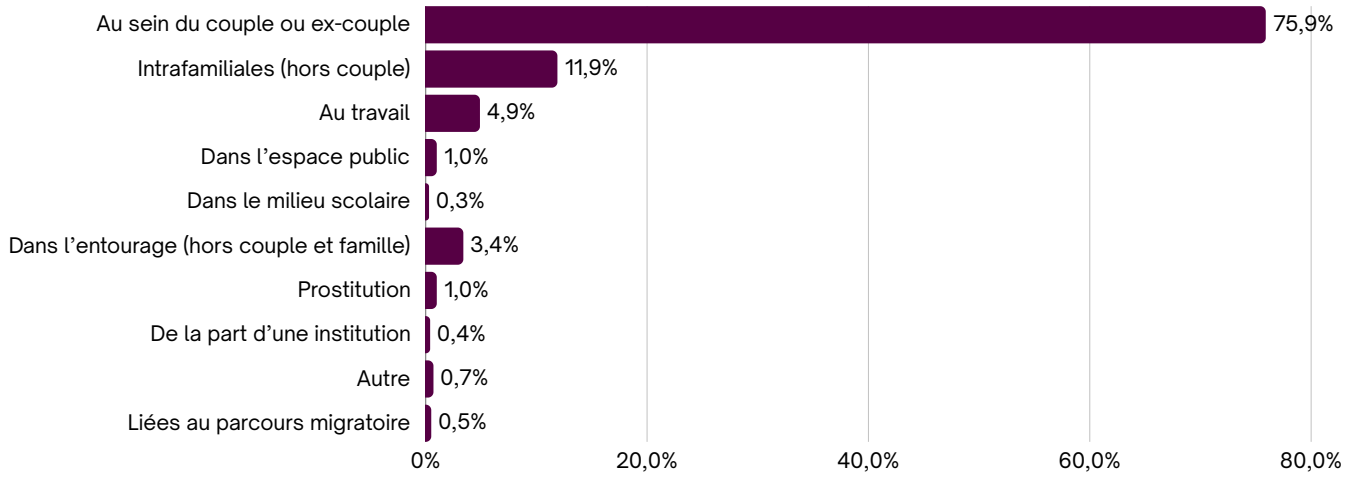

Une même femme peut avoir été victime dans plusieurs contextes.

Auteur des violences conjugales

Lecture : dans 58 % des cas, les femmes victimes de violences conjugales l'ont été par un ex-partenaire.

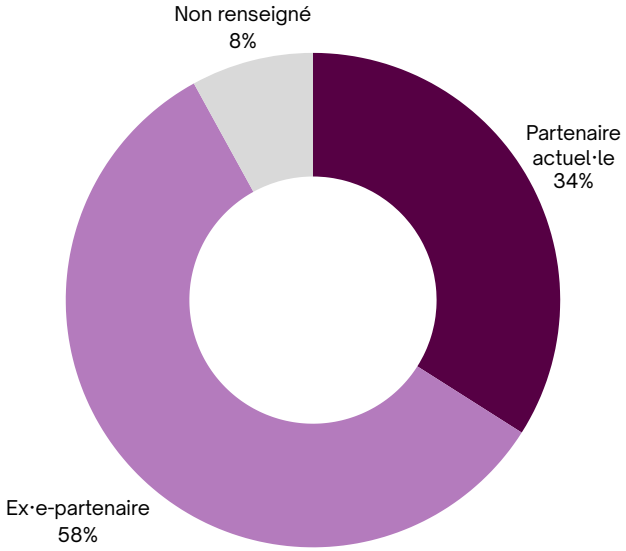

96 % des auteurs sont des hommes

lorsqu'il n'y a qu'un seul auteur (91 % des situations rencontrées)

Les violences dont font état les femmes reçues par le CIDFF se produisent d'abord dans la sphère privée : couple et famille réunis, près de neuf contextes relevés sur dix.